

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mardi 8 novembre 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 8 novembre 2022 à 14h00, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidence de la CFVU

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration M. Carine MICHEL) ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN (donne procuration Mme Karen FIORENTINO)

Collège B (6) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE ; M. Mathieu GUERRIAUD (donne procuration M. Luc IMHOFF) ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL (donne procuration M. Olivier COUTURE) ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration Mme Maryse GAIMARD) ; M. Xavier URBAIN

Collège des usagers (8) : Mme Lucile CHUPIN ; M. Maxence DRAULT (donne procuration Mme Lucile CHUPIN) ; Mme Julie JACQUES ; Mme Suzanne NIJDAM ; Mme Claire PROVENIER ; M. Chérubin RUVOGO ; M. Thomas VERHEGGE ; Mme Capucine YVENAT (donne procuration à Mme Claire PROVENIER)

Collège des Personnalités extérieures (1) : M. Dominique JAVEL (donne procuration à Mme Pascale AUROUX)

Invités à titre consultatif M. Alain HELLEU ; M. Emmanuel OLIVAUD

Invités Mme Sophie MORLAIX ; M. Fabien GEORGE ; M. Claude-Henri CUNIT ; M. Jean-Louis ALBERINI

Invités à titre permanent Mme Bénédicte MACÉ (excusée)

1. Informations du Président

1.1 Sortie de la COMUE

Il est rappelé que la décision de retrait de la COMUE n'était pas une décision de repli. Cette décision consistait à mettre un terme à la participation de l'uB, à une structure institutionnelle qui a été largement décriée. La situation a évolué, avec la perte de l'I-SITE qui s'élève à 10 millions d'euros/an à partir de l'année prochaine. Il n'y a aucune compensation de la part des établissements membres permettant de payer les personnels. Le double siège ainsi que la double affiliation des enseignants-chercheurs ont été refusés. A l'heure actuelle, la COMUE est sans universitaire. Il y a des doctorants mais pas d'enseignants-chercheurs. L'idée était d'avoir une double affiliation, l'Etat l'a refusée. La COMUE ne peut donc pas apparaître dans les classements internationaux (Shangai et Leiden).

Le Président a souhaité élargir le cercle des participants à des établissements de recherche, de l'enseignement supérieur. Cela a fait l'objet de discussions et motivé la décision du CA. La décision de retrait a été une invitation à faire évoluer le cadre institutionnel. Cette délibération est publique et publiée. Entre 2019 et 2021, 2/3 des COMUE ont disparu. Des échanges ont eu lieu avec les autres membres de la COMUE. Chacun a indiqué ses champs négociables et ses champs non négociables.

Lors du conseil de membres, le Président a proposé une fusion : un établissement public expérimental, une convention de coordination territoriale (CCT). Le Président a posé la question concernant la continuation d'un projet commun. Les membres ont répondu qu'ils souhaitaient uniquement une COMUE. Le projet est donc de créer une COMUE expérimentale, sans l'uB. Lors de cette réunion, BSB (Burgundy School of Business) a annoncé sa sortie de la COMUE.

1.2 Elaboration d'un projet commun avec une structure commune

Le Président a pris contact avec certains établissements, qui sont importants pour l'ESR (Enseignement Supérieur Recherche) régional qui pour l'instant ne participaient pas (CHU, Centre François Leclerc, Ecole de musique, école des beaux-arts...). Il a demandé s'ils étaient intéressés de créer un projet commun, une structure commune dans le cadre d'une politique de site. Une structure commune est obligatoire, la loi oblige l'uB à être intégrée dans une politique de site. Il y a 6 choix possibles offerts par la loi. Certains établissements se sont montrés intéressés. Le Président a provoqué une réunion multilatérale avec certains acteurs, afin de réfléchir ensemble à ce qui pouvait être effectué en deux temps (projet commun et avec une structure commune). Quelques jalons ont été posés.

Cette réflexion a permis de faire émerger **quatre objectifs** (ce sont de objectifs provisoires).

L'objectif premier est de porter une recherche, une formation performante dans quatre domaines différenciants. L'idée est d'avoir une signature du territoire :

1. thème science (maths, physique, informatique, chimie) et ingénierie (matériaux, intelligence artificielle...)
2. thème terre, environnement, aliment, transition écologique-climatique.
3. thème relatif à la santé (one health = appréhension de la santé de manière globale (terre, nature, faune, humanité))
4. thème orienté SHS (Sciences Humaines et Sociales) qui serait un acronyme SACH (société, art, culture, humanité).

Le deuxième objectif est la vie étudiante. Il faut une vie étudiante attractive et intégrative. Il y a un solde migratoire négatif, une fuite des étudiants entre le baccalauréat et la licence 1 et entre la licence et le Master. Il faut donc être plus attractif et conserver ces étudiants. Une vie étudiante intégrative, consiste à intégrer l'ensemble des étudiants des établissements qui souhaitent participer à cette refondation de la politique de site. Les champs d'action sont le sport, la santé, le bien-être, le logement, le handicap, la restauration, la solidarité. Il faut que cette vie étudiante attractive et intégrative, soit en lien avec le schéma directeur de la vie étudiante à l'échelle régionale, avec le CROUS.

Le troisième objectif est de porter une forte visibilité internationale. Cela signifie qu'il faut actionner trois leviers de nature différente :

- **le 1^{er} levier** est l'alliance européenne Forthem. L'idée est d'intensifier l'intégration des partenaires, de telle sorte qu'ils puissent participer au développement de cette alliance européenne. Un projet est par exemple, actuellement en cours entre l'université d'Agder en Norvège et l'école des beaux-arts de Dijon. Il faut que les moyens attribués par la commission européenne puissent être utilisés pour des projets impliquant des partenaires.

- **le 2^{ème} levier** est l'internationalisation des formations à destination des étudiants. Il s'agit de mobiliser Erasmus+, de continuer les masters en anglais, de favoriser les échanges internationaux (300 conventions internationales actuellement) et de développer les graduate school (parcours doctoral après la licence sur le modèle des USA).

- **le 3^{ème} levier** concerne la recherche et le développement, en développant des projets européens et en mettant en place des labels (comme le HRS4S, Human Resources Strategy for Researchers). Il s'agit d'un label qui établit un standard d'accueil des chercheurs internationaux. Ce label garantit un niveau d'intégration dans les laboratoires (moyen matériel...), une qualité d'accueil d'un chercheur. Ce label est de plus en plus demandé dans les projets européens. Il faut développer pour les laboratoires qui le souhaitent les chaires de professeur Junior. C'est un engagement sur une politique de recrutement même si elle demeure autonome entre les différents établissements, en lien avec les thématiques précitées, en liens avec les domaines différenciants de sorte qu'il y ait une convergence stratégique.

Le quatrième objectif est une forte synergie avec la dynamique socio-économique du territoire. Derrière le monde socio-économique, il y a des entreprises, mais aussi les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat (DRFIP), les établissements publics, le monde associatif (culture, social, humanitaire, médical...). Ces structures peuvent être accompagnées dans la transition des pratiques des technologies innovantes, en les associant dans des laboratoires communs, en aidant l'insertion des partenaires dans des réseaux et des projets internationaux.

Un autre point de synergie concerne l'insertion professionnelle des étudiants. Il faut développer l'alternance, la mobilité internationale et les stages internationaux. Elle permet aux étudiants de développer des *soft skills* (compétences douces). L'uB prépare bien aux concours administratifs, au salariat au monde libéral (avocat, huissier, commissaire au compte, expert-comptable, médecin, infirmière...) Mais il faut encourager l'entrepreneuriat étudiant, ainsi que tous les projets de création. C'est une faiblesse de l'uB.

Un autre point est le transfert technologique avec l'innovation, la propriété intellectuelle (les brevets et les licences), la maturation, l'incubation. Toutes ces thématiques ont fait l'objet d'un accord consensuel, cela implique des réunions de groupes de travail.

1.3 Explications concernant les différentes possibilités

Le projet institutionnel est un cadre dans lequel s'insèrent les choses, en évitant de reproduire les impasses du système COMUE. Il faut donc s'en remettre aux choix offerts par la loi. Le code de l'éducation envisage six possibilités de choix.

Une solution serait une convention de coordination territoriale. L'Etat dit que cette convention ne convient pas pour notre site, alors que cela existe ailleurs. Le Président s'interroge pourquoi cela serait impossible en Bourgogne alors que cela s'est fait à Rennes, à Tours, à Poitiers, à Bordeaux. Cela doit être un problème politique.

L'association de coordination territoriale est une CCT (convention de coordination territoriale) à laquelle s'ajoute une superstructure associative, une personne morale. C'est l'équivalent d'une COMUE. Ce choix n'a pas retenu l'attention des participants à la réunion.

Il y a deux formes de COMUE, la COMUE telle qu'on l'a connue jusqu'à maintenant et la COMUE « expérimentale ». La COMUE dite « expérimentale » n'en a que le nom car souvent les « expérimentations » (par exemple le double siège, la double affiliation des enseignants chercheurs...) ont été refusées par l'Etat.

L'uB ne veut plus de cette COMUE car c'est une surcouche administrative supplémentaire. L'Etat dit que la COMUE est une étape intermédiaire, qui doit servir vers une fusion ou vers un établissement expérimental. Vu le nombre d'échecs des COMUE, les membres ont dit qu'il n'était pas opportun, ni nécessaire de rentrer dans ce système-là.

Un autre choix offert par la loi est la fusion. Techniquement, elle est possible entre deux entités identiques : deux universités peuvent fusionner. Avec le CHU, ce n'est pas possible car ce n'est pas la même structure juridique. Les structures juridiques doivent être semblables, de même nature juridique, pour pouvoir fusionner. Aucun des membres participants à la réunion n'a le même statut qu'un autre. Il n'y a donc pas de fusion possible.

Il reste l'EPE (Etablissement Public Expérimental). C'est la structure la plus attendue par l'Etat, la plus souple et la plus adaptable aux spécificités du statut de chacun des participants et aux spécificités locales. Si l'uB devient un EPE, elle intègre d'autres établissements. Ces établissements sont, soit des établissements composantes (qui garde leur personnalité morale, leur RH, leur budget, leur ministère de tutelle...), soit des établissements associés qui sont intégrés d'une autre manière et qui ont des liens étroits et qui participent à l'EPE. Il y a une transformation de l'uB en EPE, avec un maintien de nos propres composantes et de nos propres laboratoires. Cela ne change pas notre structure actuelle. Cela ajoute en revanche, des établissements composantes dont on tient compte en intégrant leurs étudiants dans les collèges électoraux, en intégrant les personnels aux élections pour voter pour les conseils centraux. Cela permet aux établissements composantes de participer avec l'uB, à l'élaboration de la stratégie (recherche, formations, ...). C'est la même chose pour les établissements membres associés qui ne sont pas intégrés dans les instances centrales mais qui peuvent participer à l'élaboration d'une stratégie et d'une politique ESR à l'échelle de l'établissement public expérimental.

L'intérêt est de renforcer notre signature commune. Cela permet d'accroître la visibilité et donc le rayonnement scientifique de l'uB et de toutes ses composantes. Cela permet de renforcer notre visibilité dans les classements internationaux. Cela permettrait de retrouver « Leiden » qui a été perdu à cause de la COMUE. En effet, ce classement impose qu'il y ait des universitaires. Cette signature commune permet aussi de décrocher des PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), en augmentant le nombre de chercheurs. Cela renforce l'aptitude à décrocher des PIA et une coordination plus forte en matière de formations, pour éviter les phénomènes de concurrence entre diplômes. Cela permettrait de créer un pôle ingénierie à l'échelle du site, ce qui serait valorisant.

Un autre intérêt, est que l'EPE permet une vie étudiante harmonisée, dans un schéma global à l'échelle de l'EPE pour tous les étudiants des établissements participants. Il y a eu un débat au CA de ce matin, mais aussi des échanges avec les Directeurs de composantes et de laboratoires.

1.4 Echanges avec la Ministre

Le Président a eu un échange avec la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Mme Sylvie Retailleau. Elle ne voit pas d'inconvénient à ce qu'un EPE soit créé, elle sait qu'une COMUE expérimentale est créée vers Besançon. Il y a un enjeu fort sur les PIA en ce moment. La Ministre dit que ce serait rédhibitoire, d'abandonner le lien et la capacité à continuer à travailler à l'échelle régionale. Il faut un partenariat conventionné.

Le courrier du Ministère dit deux choses importantes. Premièrement, les PIA sont suspendus mais pas arrêtés. Ensuite la deuxième chose, ce sont les conditions de l'arrêt de cette suspension donc le retour aux PIA. C'est donc le lien entre la COMUE expérimentale (en cours de construction) et l'EPE, dont l'uB discute avec les partenaires. Il va falloir que ce lien se fasse et être convaincant à l'égard de l'Etat. Cela concerne l'ensemble des établissements membres de l'UBFC. L'UBFC prendra fin, à la fin de l'année 2023 / début 2024. Un conseil des membres de l'UBFC prévu cette après-midi, a été annulé.

Le Président précise que ce sont les éléments à l'heure actuelle, il reste des inconnus et des inquiétudes. Le Président pense qu'il y a la possibilité de garder des PIA. Il a le sentiment que la perte éventuelle des PIA concerne également les établissements, qui décident de rester dans une COMUE expérimentale. Par conséquent, ces établissements semblent plus à même de discuter aux modalités qui permettraient de maintenir ce lien à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté et donc de sauver les PIA.

1.5 Questions diverses

M. Faenzi pose une question sur les contrats des thésards rattachés aux PIA.

Le Président répond que les doctorants ont tous été engagés et doivent donc être payés jusqu'à la fin de leur contrat.

Mme Serée-Chaussinand fait état des inquiétudes sur des projets qui fonctionnent bien (RITM...), ce serait une catastrophe que des projets qui fonctionnent bien soient arrêtés.

Le Président indique que c'est une décision qui s'apparente à une sanction et qui n'est pas tout à fait rationnelle. Il cite l'exemple d'IMAPI qui a été créé avant la création de la COMUE. Il avait été décidé de le transférer à la COMUE et non pas à l'uB. Aujourd'hui, il est dit qu'il est dans la liste des PIA en danger. Par ailleurs, dans la liste des PIA en danger, certains projets n'existent plus. La question qui se pose est de savoir quel niveau d'analyse les services de l'Etat portent sur la situation. Un certain nombre de choses relève soit de la méconnaissance, soit de la cécité. Cela n'est pas rationnelle dans tous les cas.

Un benchmarking a été fait sur les autres universités, lorsque les COMUE ont disparu. Le Président trouve étrange que ce qui a pu être fait ailleurs ne soit pas possible pour nous (cas de l'université de Paris Sorbonne). Si ce n'est pas rationnel, c'est donc politique. Il y a une pression.

M. Imhoff pose la question concernant la position de la région. Le Président précise que la Présidente de Région souhaite que l'on continue à travailler ensemble avec l'EPE et la COMUE expérimentale dans la perspective de conserver quelque chose qui fonctionne au niveau régional. Il y a des laboratoires communs entre les différents établissements. Il faut que les financements perdurent. Les masters internationaux ont été évoqués. Ils sont financés par I-SITE, or I-SITE doit s'arrêter en 2023. Les financements vont donc s'arrêter, on ne sait pas ce qu'il y aura après.

Mme Serée-Chaussinand demande si le timing va pouvoir être tenu. Il est fixé à 3 semaines, ce qui est court. Le Président a demandé à la Ministre le niveau de détail attendu. Il faudrait préciser ce à quoi l'uB s'engage dans cette convention de partenariat.

M. Georges demande si cela aura lieu en 2024, une fois le contrat de site terminé ou potentiellement avant ?

Le Président précise qu'il y a deux échéances : Il y a l'échéance fin du contrat de site, mais vu qu'il y a des évolutions, le calendrier prévisionnel peut bouger. C'est déjà arrivé. Le second point c'est la sortie de l'uB à partir du jour de la décision de la délibération du CA. Il y a 18 mois de préavis à respecter. Ce sera en mars 2024. Si l'UBFC n'existe plus, il n'y a plus lieu de respecter ces 18 mois de préavis. L'idée est de travailler sur la nouvelle structuration et ensuite à horizon avril-mai de rendre notre copie à l'Etat, pour qu'il puisse faire sa part de travail dans la perspective d'une nouvelle structure.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : __ Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 26 Contre : __ Pour : 26
----------------------------	--	---

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 17/10/2022

3.1. Santé :

- Processus de sélection PASS/L.AS 2022-2023 - Cf. annexe 1

Le Professeur Alberini présente le processus de sélection par rapport à l'année 2021-2022

Evolutions par rapport à 2021-2022

En termes de parcours, il n'y a pas de changement particulier. Pour le paragraphe « règles », une harmonisation a été faite pour qu'il y ait deux choix de filières. C'était déjà le cas l'année dernière pour les PASS et maintenant c'est la même chose pour les LAS. Pour les capacités d'accueil, les effectifs sont inchangés, mais il y a une « disparition » de l'ergothérapie et de la psychomotricité. A partir de cette année, ces formations sont accessibles par Parcoursup (changement national). Pour les épreuves de premier groupe (épreuves écrites) et de second groupe (oraux), il n'y a pas de changement sur les modalités, mais la pondération a été revue. Elle passe à 50/50 pour les écrits et les oraux (au lieu d'1/3, 2/3). Les coefficients des UE en PASS, ont été révisés. Les notes d'interclassement en L2-L3, ont été revues avec 40 classes de classement (pour éviter d'avoir des candidats ex aequo). Cela fait des classes de 2,5%.

Accès aux études de santé

Il n'y a pas de changement particulier de parcours, avec le PASS et le L.AS. Les étudiants peuvent accéder aux études de santé par le PASS, soit avec une admission directe pour les 50 % les mieux classés, soit par les épreuves de second groupe (oraux). La L.AS 2 et 3 sont une seconde chance, pour les étudiants non admis à partir du PASS.

Pour accéder aux études de santé, à partir du PASS il faut 60 ECTS et pour accéder en LAS2, il faut 120 ECTS dont 10 ECTS santé. Si les étudiants sont passés par la voie LAS1, ils auront 10 ECTS en plus, par rapport aux étudiants passés en PASS. L'idée est que les étudiants en LAS1 qui veulent abandonner leur option santé, ont la possibilité de le faire. Cela ne les pénalise pas pour leurs études en L2, par la suite.

Capacités d'accueil 2023-2024

Par rapport à l'année dernière, il n'y a pas de changement particulier. Par contre, l'an dernier il y avait 30 places en odontologie à Dijon et 15 pour Nancy. Cette année, il y a le même nombre d'étudiants soit 45 mais 36 à Dijon et 9 sur Nancy. Ce sera encore le cas l'année prochaine, de manière à ce que la capacité d'odontologie sur Dijon soit de 45 places à termes (en 2025).

Il y a des contingents réservés pour les PASS, les L.AS1, les L.AS2 et L.AS3. Il est possible de reverser des places d'un contingent à l'autre. Cela a été fait largement l'année dernière, 90 % des étudiants sont passés par le PASS.

Seuils pour l'accès aux études de santé

. Au-dessus du 1^{er} seuil, l'admission est directe dans les études de santé (50% places).

. Entre le 1 et le 2^{ème} seuil, les étudiants iront aux oraux avec un ratio de 50/50 entre les écrits et les oraux.

. En dessous du 2^e seuil, il est possible de valider le PASS : les étudiants ont la possibilité de passer le rattrapage (épreuves de 2^{ème} session).

Coefficients

L'an dernier, les échelles des barèmes de coefficients étaient très disparates d'une filière à l'autre. Les coefficients des notes de médecine allaient de 1 à 30 pour la pharmacie, pour la médecine entre 1 et 5. Il y a donc eu, une harmonisation des coefficients déterminés pour les filières. L'idée est de ramener les coefficients de toutes les UE entre 1 et 5. Par exemple, la morphologie et la physiologie pèsent plus lourd pour aller en médecine alors que la chimie et la biochimie pèsent plus lourd pour aller en pharmacie. Un coefficient de 10 est mis pour les UE spécialité 1^{er} choix et 2 pour la spécialité 2. L'addition de tous les coefficients de l'ensemble de ces filières est égale à 48.

Interclassement L.AS 2 – L.AS 3

Les étudiants classés dans les 2,5 % de leur licence (L.AS2 ou L.AS3) auront une note de 20. Les étudiants classés entre 2,5 et 5 % de leur promotion, auront 19,5 et ainsi de suite jusqu'à 0. Cela permet d'avoir beaucoup plus de subdivisions.

Pour la mineure filiarisée, les déciles sont gardés. Cela s'applique aux étudiants de L.AS1.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : __ Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 26 Contre : __ Pour : 26
----------------------	--	---

- Annexe aux fiches filières des L.AS : Eléments spécifiques à la mineure santé de licence avec option accès santé présenté par M. Alberini- Cf. annexe 2

L'enseignement proposé dans l'option Santé a pour objectif d'accéder aux filières MMOPK (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Masso-kinésithérapie et Maïeutique).

Organisation de la L.AS

Il y a sept licences L.AS pour lesquelles les étudiants ont deux modules à valider. Pour les étudiants de Sciences et vie, il y a un module « SHS » (Sciences Humaines Sociale) au semestre 1 et un module « santé » au semestre 2. Pour les autres étudiants, ils auront « sciences et vie » au semestre 1 et le module « santé » au semestre 2. Ces enseignements auront lieu en e-learning, avec des cours, des photocopiés et des questions d'entraînement pour les étudiants.

Le contenu, les modalités de contrôle des connaissances et les conditions d'accès à la deuxième année des études de santé sont précisées.

Contrôle des connaissances

Il y a une épreuve écrite par module d'enseignement avec des QCM : des QRU (question à réponse unique), des QRM (question à réponses multiples) ou des QROC (question à réponse ouverte courte).

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : __ Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 26 Contre : __ Pour : 26
----------------------	--	---

3.2. Conventions pédagogiques

- SEFCA – UMDPCS (Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé)

DU international de chirurgie implantaire avancée

Il s'agit d'une convention de coopération avec l'ATSD (Association Tunisienne de Spécialité Dentaire) et la société PFS (Perfect Former Services) adossée à cette association.

La spécificité de l'Etat Tunisien est que les associations ne peuvent pas faire de virement à l'étranger. Seules des sociétés peuvent réaliser ces opérations. Cette convention a pour but d'organiser, 4 des 5 modules du DU international de chirurgie implantaire avancée. Ce DU est dispensé par l'équipe du Pr Ahossi du CHU de Dijon.

Organisation du DU

La formation dure 100 heures dont 84 heures seront réalisées en Tunisie. Les équipes du Pr Ahossi se déplacent en Tunisie pour les enseignements théoriques et pratiques sur ces périodes. 84 heures sont attribuées au prestataire. Le dernier module (concernant les cas particuliers) et l'examen sont réalisés à Dijon à la fin de la formation.

Nombre de candidats et tarifs

La convention a été faite pour 25 candidats, mais il y en aura 26. Le prestataire s'engage à percevoir l'intégralité des frais. Il reversera les sommes correspondantes aux 184 euros de droits administratifs et les 1 600 euros de droits pédagogiques par étudiant.

Le premier module s'est bien déroulé cette année. Il y a quelques inquiétudes sur la délivrance des visas, une demande groupée a été suggérée aux apprenants. En effet, la politique d'obtention des visas s'est durcie ces dernières années. Suivant la situation, le dernier module aura peut-être lieu en Tunisie. En ce cas, un avenant sera à effectuer.

- Composantes : ESIREM - Lettres - STAPS

Convention avec l'ENSAM et l'ESIREM

Elle a pour objectif la mise en œuvre d'une action de formation initiale à destination des étudiants de l'ESIREM, qui sont en procédés de forge et de forgerie en première année.

Convention entre l'ESIREM et le lycée Janot de Sens

Elle va permettre à 17 élèves ingénieurs de l'option Matériaux de l'ESIREM de suivre un enseignement en plasturgie.

Convention avec l'Athéneum, l'UFR Lettres, le théâtre de Dijon et la compagnie Grenier neuf

Elle a pour objectif la mise en place d'une UE pratique théâtrale (partie théorique, partie pratique avec une prise en charge des artistes). Des visites techniques ainsi que des rencontres et des spectacles sont prévus au théâtre de Dijon et à l'Athéneum.

Conventions UFR STAPS

Il s'agit d'une Convention de partenariat pédagogique avec Football écologie France. Elle s'est fixée comme objectif l'accompagnement des acteurs du football dans la transition écologique. Le DEUST animation du football serait concerné. La promotion sera accompagnée dans la mise en place d'un projet éducatif sur la thématique du football.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : __ Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 26 Contre : __ Pour : 26
----------------------	--	---

3.3. Projets internationaux

M. George du pôle international présente les différents projets internationaux- **Cf. annexe 3**

Projet diplômant

Le pôle international propose un projet avec la France. Il s'agit d'un accord avec l'Institut Marco Polo basé à Autun. Cette PME propose des formations culturelles, des certifications FLE (Français Langue Etrangère), des formations dans des domaines spécifiques (hôtellerie) à destination d'un public international (à l'origine principalement d'origine chinoise). L'objectif de cet accord est de permettre à des étudiants chinois faisant du FLE, de s'inscrire au DU FLEST (FLE science et technique) proposé par l'IUT du Creusot. Cet accord prévoit que les étudiants ayant atteint un niveau de maîtrise du français suffisant, puissent envisager une poursuite d'études en BUT (si les notes sont suffisantes). Ce projet est donc diplômant.

Cinq projets d'échanges non diplômants

Il s'agit d'une création d'un accord avec l'Argentine (échanges d'étudiants) et de renouvellements d'accords avec le Canada et les Etats-Unis (pour des échanges d'étudiants et l'accueil de lecteurs de langues), avec la Suisse (échanges d'étudiants et possibilité de stages avec un financement du gouvernement suisse) et l'Uruguay (uniquement pour des échanges d'étudiants).

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : __ Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 26 Contre : __ Pour : 26
----------------------	--	---

4. Compte-rendu des travaux de la Commission du FSDIE du 20/09/2022

Un compte rendu de la réunion et un détail de quinze projets ont été déposés sur le Cloud. Treize projets ont reçu une réponse favorable pour le montant demandé. Le montant ne peut pas excéder 50 % du budget.

Report de deux projets

. *L'ADD Association Droit Dijon* a organisé un concours d'éloquence. Le report est justifié par une non-conformité entre un point de dépenses et des justificatifs. Une rectification a été demandée à l'association.

. *La Corporation Bourguignonne des Etudiants en Biologie* est concernée. Le report est justifié pour non-conformité entre le tarif présenté dans le budget et celui demandé aux étudiants. Une rectification a été demandée à l'association.

La Vice-Présidente salue le nombre important de dossiers présentés, qui ont surtout reçu une réponse favorable. Ce qui montre que l'accompagnement offert par le bureau de la vie étudiante est de qualité.

Elle remercie Mme Herrscher et le Vice-Président en charge de la vie étudiante.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : __ Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 26 Contre : __ Pour : 26
----------------------	--	---

5. Election pour le Conseil du Numérique :

Un représentant des étudiants ou son suppléant est désigné par et parmi la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Mme Fiorentino explique que ce conseil est nouveau.

Il s'agit de participer à l'élaboration de la stratégie numérique de l'établissement. Ce conseil donne des avis sur tous les projets qui ont trait au numérique (réseau, data center...). Il a pour mission d'assurer la cohérence de la politique numérique de l'uB.

Deux candidats se présentent à l'élection du conseil numérique : Mme Capucine Yvenat et M. Thomas Verhegge.

Elections	Capucine YVENAT : 6 voix Thomas VERHEGGE : 2 voix Capucine Yvenat est élue
------------------	---

Éléments d'informations présentés par la Vice-Présidente :

HCERES

Le 18 octobre dernier, le HCERES a auditionné l'uB et un panel de formations sur le bilan des formations. Au total, 28 formations ont été auditionnées. 14 ont été proposées par l'université en accord avec les composantes et 14 ont été choisies par le HCERES. Les retours de ces auditions sont globalement satisfaisants et assez positifs.

Des questions fréquentes reviennent sur l'insertion professionnelle des étudiants, les améliorations dues au comité de perfectionnement, l'entrée dans l'approche par compétences des formations.

Un des quatre experts du groupe qui a étudié le dossier, rédigera le rapport. Les experts doivent mettre en valeur au moins un point positif, un point négatif et une recommandation.

Le rapport pour l'établissement et pour les formations devrait être reçu au cours de la première semaine de janvier. Les DA04 (fiches projet des formations) doivent contenir une réponse aux recommandations formulées par le HCERES. Le retour de ces DA04 est demandé pour le 31 janvier et seront ensuite envoyées au HCERES au plus tard le 15 mars.

Le Ministère a envoyé une communication sur les DA06 (fiches projet pour les troisièmes cycles de santé). Le retour est demandé directement au Ministère pour le 15 mars.

Note de cadrage

La note de cadrage a été envoyée aux Responsables pédagogiques et aux composantes. Elle doit aider pour la mise en forme des fiches filières, pour la prochaine offre de formation. Ces fiches filières devront être prêtes avant l'été. Le nom de 'fiche filière' va peut-être changer. Un groupe de travail a été mis en place, pour réfléchir au contenu et à l'appellation de ces documents. Le groupe de travail se réunira pour la première fois le 5 décembre.

Engagement étudiant

Un autre point important est l'engagement étudiant. C'est une attente fondée de la communauté universitaire, une exigence du Ministère et une volonté politique. Il s'agit également d'un souhait de la Gouvernance de valoriser, de reconnaître cet engagement étudiant, en assurant une forme d'équité entre les différentes missions qui pourraient être accomplies dans le cadre de cet engagement. Un groupe de travail a été mis en place, il se réunira pour la première fois le 22 novembre. Toutes les composantes, les élus étudiants de la CFVU ont été associés à participer à ce groupe de travail. Il y aura plusieurs réunions.

Appel à projets « vie étudiante »

Cet appel a été remplacé par un règlement d'intervention qui devrait rester stable pour l'an prochain. Les composantes et les services intéressés ont reçu un projet, concernant ce règlement d'intervention. Les modalités et les conditions de dépôt des projets sont présentés. Comme les autres années, une commission en interne fera un classement des différents projets. Ce classement sera présenté devant la CFVU et le CA. Cette année, il a été décidé que les dispositifs « vie étudiante » et « équipements numériques », seraient étudiés par la même commission.

Cette commission classera les dossiers sur la base des critères suivants :

Contribution aux priorités du SRESRI (Schéma Recherche de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation) et aux objectifs du SDVE (Schéma Directeur de la Vie Etudiante) UBFC	40 points
Envergure et management (irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés)	20 points
Contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (égalité des chances et autres objectifs)	20 points
Caractère innovant (démarche innovante, adaptation de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non récurrente)	20 points
Total	100 points
Bonus-contribution aux objectifs de l'uB	10 points

Bien être étudiant

L'an dernier, l'objectif de l'uB était « l'entraide entre pairs ». Cette année, cet objectif est reconduit. Un second objectif est rajouté « le bien-être étudiant ». Les projets qui concourent à favoriser un ou plusieurs de ces objectifs bénéficieraient d'un bonus sur 10 points. Le retour des projets est attendu pour le 9 janvier, ce qui laissera un temps suffisamment long aux services pour instruire les dossiers. Ce classement sera présenté à la CFVU de février.

M. Couture questionne sur l'ouverture de la FAQ (Foire aux questions) de la note de cadrage. L'ouverture de la FAQ est en attente des réponses du HCERES. Elle sera envoyée aux Responsables pédagogiques environ mi-novembre.

Fin de séance : 15h45